

Rapport du Président

Commission Permanente du
vendredi 6 novembre 2009

Service instructeur
Langue et Culture régionales

N° CP-2009-14-8-1

Service consulté

**PROGRAMME E758
LANGUE ET CULTURE REGIONALES
ACTIVITES PERISCOLAIRES EN LANGUE REGIONALE
DANS LE CADRE COMMUNAL
ANNEE SCOLAIRE 2009/2010**

Résumé : *La Commission Permanente du 6 octobre 2000, a convenu de soutenir et d'encourager, pour les communes dotées d'un site bilingue, la mise en place d'activités périscolaires en langue régionale (dialecte alsacien et allemand) . Les aides aux communes intéressées représentent 1 050 €.*

A l'occasion de sa séance du 6 octobre 2000 notre assemblée avait retenu le principe d'un accompagnement financier diversifié des sites bilingues.

Il avait notamment été envisagé d'encourager financièrement les communes, sites bilingues, en vue de développer des activités éducatives, ludiques, sportives et culturelles en langue régionale (allemand ou dialecte) en direction notamment des élèves bilingues du 1^{er} degré.

Il est proposé pour les demandes présentes de maintenir le dispositif ci-après :

- activités en allemand ou en dialecte sur une base annuelle de 150 € par activité (20 h au moins par an)
- effectif minimum 8 élèves inscrits.

Ces aides compensent en partie le surcoût de l'animation en langue allemande (ou en dialecte) car celle-ci ne peut pas, en règle générale, être trouvée sur place, et nécessite des frais de déplacement pour les intervenants.

Cette aide pourrait concerner plusieurs communes pour 2009/2010 selon la liste en annexe.

Ces aides seraient prélevées sur le crédit inscrit au chapitre 65, fonction 28, nature 65734, programme E758, pour un montant global de 1 050 €.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'C' followed by a vertical line and a horizontal stroke, with some smaller marks below.

Charles BUTTNER

**ACTIVITES PERISCOLAIRES EN LANGUE REGIONALE
DANS LE CADRE COMMUNAL**

COMMUNES	SUBVENTION
INGERSHEIM	600 €
RIEDISHEIM	300 €
SOULTZ	150 €